



Comment avoir prescription pour un credit a la conso?

Par **moi2001**, le **27/02/2014** à **00:24**

bonjour, j'ai fait un credit de 50000 euros, le problème c'est que je ne peux pas le payer. dois je partir et me faire oublier de la france en fermant tout mes comptes et tout ce qui me concerne? ou dos je repondre au courrier que je vais recevoir ? quel cas doi je adopter pour qu'il est prescription au bout de 5 ans? merci

Par **moisse**, le **27/02/2014** à **08:33**

Bonjour,

Reviser vos cours de droit, la prescription n'est que de 2 ans.

Mais en cas de poursuites judiciaires en recouvrement, la prescription n'est plus la même.

Et dans le cas que je crois reconnaitre, vous êtes en instance de monter une escroquerie en fournissant avec la complicité d'un tiers, des faux documents, fiches de paie, contrat de travail....

Encore qu'a vous lire, le délit est déjà consommé.

Et contrairement à vos propos, on ne peut pas accuser l'organisme financier de négligence, ses capacités de vérification s'apprécient normalement, et non dans le cadre d'une démarche astucieuse avec la complicité d'une entreprise ou d'un de ses représentants.

Par **moi2001**, le **27/02/2014** à **21:41**

merci non rien n'est fait j'ai juste du mal à poser mes questions c'est tout j'ai été renseigné avant de faire une bêtise c'est tout merci